



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

**Laurence MAILLART-MEHAIGNERIE**

*Présidente de la Commission du Développement durable*

*et de l'Aménagement du territoire*

*Députée de la 2<sup>ème</sup> circonscription d'Ille-et-Vilaine*

### **Communiqué de Presse –21/06/2021**

#### **L'Assemblée nationale vote une nouvelle rédaction du projet de loi constitutionnelle visant à garantir la préservation de l'environnement à l'article 1er de la Constitution**

L'Assemblée nationale a adopté aujourd'hui en 2<sup>ème</sup> lecture une nouvelle rédaction de l'article du projet de loi constitutionnelle : « **la France garantit la préservation de l'environnement et de la diversité biologique et agit contre le dérèglement climatique** », afin de trouver un terrain d'entente avec le Sénat.

Ce projet de loi doit en effet être impérativement voté **en termes identiques** par l'Assemblée nationale et le Sénat avant d'être soumis à referendum.

La majorité propose ainsi un compromis entre la rédaction initiale du texte (la France « *garantit la préservation de l'environnement et de la diversité biologique et lutte contre le dérèglement climatique* ») et la version - moins contraignante - proposée par le Sénat (la France « *préserve l'environnement ainsi que la diversité biologique et agit contre le dérèglement climatique* »).

**Pour Laurence Maillart-Méhaignerie** : « *Nous souhaitons avant tout trouver un accord avec le Sénat afin que cette réforme puisse aboutir. Nous proposons donc une rédaction de compromis sans pour autant renoncer à notre ambition : inscrire avec force la préservation de l'environnement à l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution, comme s'y était engagé Emmanuel Macron à la suite des propositions de la Convention citoyenne pour le climat* ».

**Le vote solennel sur le projet de loi aura lieu demain à 17 heures à l'Assemblée nationale.**

**Contact presse** : Anne-Audrey YVON – 06.82.45.44.45 – [anne-audrey.yvon.lmm@clb-an.fr](mailto:anne-audrey.yvon.lmm@clb-an.fr)